

“C’est fini, l’EI ? Jamais, après nous viendrons chez vous ” mais France Info défend leur retour...

écrit par Antiislam | 6 mai 2019



Sur “France-Info”, ce matin, on chouine de plus belle pour le retour des djihadistes ...

Grand numéro sur “France-Info” d’une avocate, quasi-hystérique, qui exige, de la France, le retour des barbares musulmans partis en Syrie pour faire le djihad.

Pourtant, pour avoir une idée de ce que sont ces bambins délicieux et ces femmes charmantes, si françaises, dont les bobos-collabos exigent le retour CHEZ NOUS , il faut voir cette vidéo indiquée par notre commentateur Conan:

<http://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2019/05/18513-1.mp4>

https://drive.google.com/file/d/1kdwg5DsW1r_tJVJYHckxuPDdKm0wVTlu/view?us

France Info sait. Forcément. Si nous avons des infos, ils en ont encore plus que nous...

Et pourtant...

On connaît leur chanson.

Un récital à grands coups de : *“Ce sont des Français !”, “Ce sont nos enfants !”* etc.

Voici ci-dessous l'article en ligne de “France-Info” dans ce sens.

(Il rend mal compte de l'hystérie, à la radio, de cette avocate qui dépasse tout.)

Ils font appel à l'Europe pour dénoncer une décision française. Les grands-parents de deux enfants, retenus avec leur mère jihadiste dans un camp du Kurdistan syrien frappé d'épidémies et de malnutrition, saisissent la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) lundi 6 mai, ont annoncé leurs avocats à l'AFP. Ils espèrent ainsi obtenir la condamnation de la France, qui refuse de les rapatrier.

“En refusant de rapatrier cette mère et ces deux enfants malades, blessés, et dans un état de faiblesse extrême, (...) la France expose consciemment et délibérément ceux-ci à des traitements inhumains et dégradants, violant ainsi l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme”, dénoncent Marie Dosé, Henri Leclerc, Catherine Bauer-Violas et Denis Garreau, avocats des grands-parents.

L'équipe de défense invoque, pour la première fois, une autre

disposition : la décision de la France

“constitue une violation du paragraphe 2 de l’article 3 du protocole numéro 4 selon lequel ‘nul ne peut être privé du droit d’entrer sur le territoire de l’Etat dont il est ressortissant’”,

écrivent les avocats.

Ces derniers s’appuient sur le travail de deux universitaires, Aurélien Geodefroy et Sébastien Touzé.

Selon eux, cette disposition consacre “l’existence d’un droit absolu de cette mère et de ces deux enfants à revenir dans leur propre pays”.

Des enfants “malnutris”, leur mère “très amaigrie”

Ce garçon de 3 ans et cette fille de 4 ans ont été blessés avec leur mère dans la bataille de Baghouz, dernier réduit du groupe Etat islamique en Syrie, conquis par la coalition arabo-kurde le 23 mars. Tous trois sont retenus depuis trois mois dans le camp d’Al-Hol (Syrie), où vivent plus de 73 000 personnes selon l’ONU, dont 12 000 étrangers de familles jihadistes étroitement surveillés.

“Des épidémies de choléra, de tuberculose et de dysenterie se propagent dans ce camp” pour lequel plusieurs ONG internationales ont tiré la sonnette d’alarme, rappelle le communiqué.

Ces deux enfants *“ne bénéficient d’aucun soin, sont exposés à la maladie, sont malnutris, et souffrent de dysenterie. Leur mère (...) très amaigrie, souffre d’une fièvre typhoïde sévère qui n’est pas soignée”*, est-il souligné.

La mère, visée par le mandat d’arrêt d’une juge antiterroriste

française, a “confirmé sa volonté de voir rapatrier ses enfants (...) et souhaite assumer sa responsabilité pénale sur le territoire français”, selon ses avocats.

Plusieurs recours d'avocats d'autres Français retenus en Syrie ont été tentés depuis un an devant la justice administrative française, afin de contraindre l'Etat à rapatrier ses ressortissants, mais sans succès.

Le gouvernement refuse en effet, en théorie, de ramener les jihadistes français, hommes et femmes, affiliés au groupe terroriste Etat islamique. L'Etat n'a accepté jusqu'ici de rapatrier les enfants qu'au “cas par cas”.

Cinq orphelins sont ainsi revenus le 15 mars, ainsi qu'une fillette de 3 ans le 27 mars, dont la mère a été condamnée à la perpétuité en Irak.

Au total, plus d'une soixantaine d'enfants de jihadistes sont rentrés en France (par leurs propres moyens ou en étant rapatriés) sur les quelque 450 mineurs français qui vivaient avec leurs parents jihadistes sur le territoire de l'Etat islamique.

https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/offensive-jihadiste-en-irak/refus-de-rapatrier-des-enfants-de-jihadistes-des-grands-parents-demandent-a-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-de-condamner-la-france_3430797.html